



Espace

CIRESC (Centre international de
Recherche sur les esclavages)

CNRS - Laboratoire international associé



Centre International de Recherches
Esclavages
acteurs, systèmes et représentations

MODULE INAUGURAL (OCTOBRE 2015)

Conférences de prestige du CIRESC

Catherine Coquery-Vidrovitch

Le racisme anti-noir et son histoire

L'absence de racisme antique

L'existence de Noirs en Afrique fut connue dans le monde méditerranéen et oriental depuis la plus haute Antiquité, et cela ne troublait personne. Cela n'a rien d'étonnant. L'Égypte fut l'un des creusets du monde africain et occidental. Des peuples venus de tous les alentours y étaient de tous les teints de peau (y compris les pharaons), en un temps où le racisme de couleur ne prévalait pas sur le racisme de culture ; ce qui importait, c'était si l'on était *civilisé* ou *barbare*. Les allusions à la couleur sont rares dans le monde antique, parce que celle-ci était variée et qu'on n'y attachait donc guère d'importance. La plupart des habitants, compte tenu des métissages et du climat, étaient plutôt basanés, assurément quelques-uns plus noirs comme d'autres plus clairs, et de morphologie variée. Il suffit de le constater sur les profils des fresques tombales égyptiennes....

Ces questions de couleur n'ont gêné, dans les temps anciens, aucun des livres révélés, ni la Bible ni le Coran. Ce qui est condamné, dans le Coran, ce sont ceux qui associent d'autres divinités au Dieu unique. Comme chez les anciens Grecs, les barbares n'avaient rien à voir avec la couleur, mais avec la culture.

Dans la Bible, on ne trouve que quatre allusions au teint de peau noir ; trois sur quatre sont laudatives, la quatrième est informative : elle décrit l'habitant du pays de Kouch (Méroé, au sud de l'Égypte) qui ressemble au léopard car, pas plus que le léopard ne peut enlever ses taches, le Kouchite ne peut changer de peau (*Jérémie*, 13, 23). Autrement dit, le premier

vocabulaire utilisé ne fait pas allusion à la couleur mais à une région¹.-Le mythe le plus révélateur concerne Moïse. Celui-ci, qui a eu beaucoup de femmes, a ramené un jour une Kouchite ou Éthiopienne (c'est-à-dire noire). Il fut réprimandé par Myriam, sa sœur, et Aaron, son frère. Alors Dieu se fâcha contre Myriam et, pour la punir, il l'enveloppa dans un nuage dont elle ressortit : toute blanche, et lépreuse (*Nombres*, 12, 2 à 15). Anecdote très moralement antiraciste !

Il existe néanmoins une tradition tardive d'origine biblique qui accrédite une image péjorative des Noirs : la malédiction de Cham. Le mythe se réfère à l'ivresse de Noé qui aurait maudit son troisième fils dans sa descendance, la malédiction frappant le fils cadet de celui-ci, Canaan. (*Genèse*, 9, 21-27). Un autre texte (la « Table des Nations ») énumère les peuples descendants de Noé (qui ont repeuplé la Terre après le Déluge). Il y est dit : « Les fils de Cham furent : Kouch, Misraïm, Pout et Canaan » (*Genèse*, 10, 9) – Kouch et Misraïm (l'Égypte) sont en Afrique, Canaan en Palestine et Pout en Arabie. Des interprétations tardives n'ont retenu que la descendance kouchite de Cham. Cette légende construite *a posteriori* de la malédiction noire apparut dans le monde chrétien au XVI^e siècle² et fut réactivée au XIX^e siècle dans le monde catholique³. C'est que la traite négrière atlantique était, entre temps, passée par là. La malédiction de Cham, associant la noirceur de la peau à la noirceur de l'âme, resta l'argument fondamental des esclavagistes : les noirs portaient, arguaient-ils, de façon indélébile, la marque de la faute qui les avait fait naître.

Le rôle essentiel de la traite des esclaves

Mais ce racisme anti-noir –et le fait, invention de l'Atlantique, que seuls les noirs étaient esclaves – ne s'établit que progressivement. Les Arabes avaient inauguré la traite des noirs dès le VII^e siècle : le conquérant Abdfallah ben Sayd aurait imposé un tribut de 360 esclaves par an aux Nubiens en 31/652. Avec l'essor de la traite des noirs, ils se sont mis à dénigrer les Africains, mais le plus souvent guère plus que leurs autres esclaves venus d'Europe ou d'Asie, même s'ils deviennent sensibles à leur couleur. Avec l'essor de la traite à partir du Xe siècle, la littérature arabe associe souvent la peau noire à des caractères négatifs, comme une mauvaise odeur ou une sexualité débridée. Mais l'avis était nuancé sur les femmes, plus nombreuses, recherchées comme concubines ou servantes. Un texte du XI^e siècle distingue les Nubiennes qui allient «grâce, aisance et délicatesse», les Éthiopiennes gracieuses mais fragiles, les Zenj (qui sont laides et ont mauvais caractère) et les Zaghawa qui sont encore pires⁴.

¹ La traduction de la Bible en grec, au III^e siècle, a adopté le terme d'Éthiopien (qui, en grec, désigne des personnes « au visage brûlé » (par le soleil) et renvoie donc à un trait physique).

² Guillaume Postel, 1561 et P. Tournemine, 1734.

³ Pierre Charles, « Les Noirs, fils de Cham le maudit », *Nouvelle Revue théologique*, 1928, LV, pp. 721-739, et « Les antécédents de l'idéologie raciste », *ibid.*, 1939, t. LXVI, pp. 131-156.

⁴ Ibn Butlan, traduit in Bernard Lewis, *Race et couleur en pays d'islam*, Paris, Payot, 1982, pp. 140-147.

Au moment de l'arrivée des Portugais en Afrique, à Ceuta, au nord du Maroc actuel, en 1415, les esclaves étaient encore en Europe de toutes les couleurs. La « course » en Méditerranée permettait aux adversaires (Européens du sud chrétiens et Nord africains musulmans) de s'emparer réciproquement des cargaisons et des équipages pour les rançonner ou, à défaut, les mettre en esclavage. Dans la péninsule ibérique, après la reconquête par les Rois catholiques (expulsion du royaume arabe de Grenade en 1492), les nombreux musulmans restés sur place furent fréquemment aussi mis en esclavage. Quant à la route apportant les esclaves d'Europe orientale, bien que ralentie parce que coupée par la conquête de Constantinople par les Turcs en 1453, elle ne se tarit que progressivement. Tout au long du XVe siècle, quand les Européens ne connaissaient pas encore l'Amérique, les Portugais puis les Hollandais, peu nombreux mais industriels, ont pratiqué le commerce le long des côtes d'Afrique avec des partenaires locaux insulaires et côtiers qui échangeaient avec eux or, esclaves, ivoire, etc. La langue et la culture devinrent rapidement créolisées, puisque les navigateurs étrangers prenaient femme localement. Tout ce monde interlope, quelle que soit la couleur, se disait « portugais », ce qui désignait davantage la profession et la langue que la nationalité, d'autant qu'après 1500 ce sont souvent des « Afro-Brésiliens » qui prirent le relai. Le racisme commercial n'avait guère lieu d'être.

C'est avec l'extension massive des plantations américaines de canne à sucre, à partir du milieu du XVIIe siècle, qui utilisèrent exclusivement la main d'œuvre importée d'Afrique, que s'enracina le racisme anti-noir. Cela tenait à la fois de l'usage que l'on faisait de cette main d'œuvre considérée comme un outil de travail, donc comme une marchandise que l'on achetait et vendait, et de la crainte qu'elle inspirait : la disproportion des forces en présence, de l'ordre parfois de 10 planteurs pour 1 000 esclaves, décuplait les peurs, d'autant que l'insurrection de Saint Domingue avait abouti en 1804 à la république noire d'Haïti honnie des esclavagistes. Tout était bon pour terroriser et pour déprécier la masse noire soumise à l'économie de traite.

Au XVIIIe siècle, qui est pourtant le siècle des philosophes et des Lumières, on est au point culminant de dépréciation du noir. Ce n'est pas un hasard : c'est l'apogée de la traite britannique et française. Le mot pour le désigner est le terme péjoratif *nègre*, devenu synonyme d'esclave (à l'origine pas nécessairement négatif, puisque *niger*, en latin, veut dire : noir). Dire « nègre esclave » est devenu, au XVIIIe siècle, une redondance. Quand l'esclavage est aboli en France, en 1848, le mot nègre va subsister, mais il a désormais un sens résolument péjoratif : un noir tout juste bon à être esclave si l'esclavage existait encore. Le terme est réhabilité provisoirement au début du XXe siècle par la minorité des artistes d'avant-garde (Braque et Picasso), sous le nom *d'art nègre*. Le mot a néanmoins gardé sa nuance péjorative jusqu'à nos jours.

La construction du racisme « scientifique »

La fin de l'esclavage n'a pas supprimé la dépréciation. Au contraire, la montée de la colonisation a surajouté, et même théorisé une nouvelle dépréciation. Le credo de l'infériorité du noir n'était plus fondé sur un statut, celui d'esclave. On le justifia donc à l'aide d'un concept alors considéré comme scientifique : la « race ». Les penseurs et les biologistes avaient commencé de penser la chose à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'article « Nègre » de l'*Encyclopédie* de Diderot cultive déjà le thème : « Caractère des nègres en général. Si par hasard on rencontre d'honnêtes gens parmi les nègres de la Guinée (le plus grand nombre est toujours vicieux), ils sont pour la plupart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol et au mensonge ». La rédaction de l'article avait été confiée à un planteur des Antilles. Les philosophes étaient carrément hostiles à l'esclavage, mais non dénués de racisme anti-noir. Le philosophe Kant, dans les années 1760, proposait une hiérarchie culturelle de la perception du beau et du sublime : les Germains se trouvaient au sommet devant les Anglais et les Français, tandis que les Noirs se situaient tout en bas de l'échelle. Il ne leur attribuait finalement que « le goût des sornettes »⁵.

Gobineau, au début des années 1850, a théorisé la supériorité aryenne, c'est-à-dire celle des Blancs du nord, germaniques⁶. Tout en théorisant l'antisémitisme, il a écrit autant de mal des noirs que des juifs. Cela était courant à l'époque. Qui plus est, ce sont les scientifiques, dès la fin du XVIIIe siècle, qui vont « inventer » les races humaines, alors que le terme, auparavant, avait un autre sens, celui de la caste des « grandes familles », aristocratiques : on était encore au XVIIe siècle de race noble. L'inventeur des races et le plus radical fut le naturaliste suédois Carl von Linné. Il introduisit en science le principe de nomenclature consistant à répertorier, nommer et classer de manière systématique l'essentiel des espèces vivantes connues à son époque (*Systema naturæ* 1735, 10^e éd. 1758). Mais, ce faisant, il appliqua le concept de « races » à l'humanité, chaque « race » possédant ses caractéristiques. La couleur de peau devint un critère déterminant. Le comte de Buffon était plus prudent, attribuant à la dégénérescence sous influence environnementale (l'ensoleillement) les différences de couleur de peau d'une humanité postulée commune à l'origine (*Histoire naturelle, générale et particulière*, 1749). Il n'en proposa pas moins la différenciation en trois races : la blanche, la jaune et la noire.

Les scientifiques de la deuxième moitié du XIXe siècle sont allés plus loin. Ils ont entendu démontrer biologiquement la différence des races. D'où l'essor de l'anthropologie physique qui mesurait et pesait les crânes. Le médecin Broca, l'un des plus célèbres – et des plus racistes – de l'époque, crut trouver, en 1862, le critère de l'inégalité des races dans le

⁵ Emmanuel Kant, *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (1764), 2^e éd., Paris, J. Vrin, 1980, p. 60. Cité in C. Coquery-Vidrovitch, « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », dans Marc Ferro (éd.), *Le livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2003, p.663.

⁶ Joseph Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, 1853-1855)

rapport entre la longueur du radius et de l'humérus. Il était allé rechercher les mensurations de la « Vénus hottentote », cette esclave sud-africaine morte à Paris en 1815, notées par le savant Cuvier qui l'avait examinée de près : pas de chance, le rapport chez elle était tel qu'elle aurait été supérieure à tous les blancs⁷ !

Le terme de « nègre » et sa connotation raciste fut communément utilisé sous la colonisation, au premier chef par les colons et les administrateurs coloniaux, les documents d'archives et la littérature d'époque en témoignent. Mais, pour désigner les colonisés, les colonisateurs ont aussi créé de nouveaux critères, juridiques et institutionnels, afin de pérenniser cette inégalité alors postulée comme vérité scientifique. Ils s'en sont particulièrement servis vis-à-vis des Africains noirs, mais le terme fut appliqué de la même manière à toutes les populations dominées d'Indochine, Nouvelle Calédonie, Polynésie etc... Le *sujet* n'a pas les mêmes droits que le citoyen français, parce qu'il n'est pas citoyen⁸. Ce qui a surtout marqué les Africains subsahariens, c'est le statut d'*indigène*. Le terme est étymologiquement neutre : il désigne les natifs d'un lieu. L'*indigénat* a été introduit au Sénégal et en Nouvelle-Calédonie en 1887, en Indochine en 1890, dans le reste de l'Afrique subsaharienne au début du XXe siècle. C'est là qu'il a duré le plus longtemps : les *codes de l'Indigénat* ne furent supprimés qu'en 1946 en Afrique noire et à Madagascar.

La situation actuelle

Ces termes hérités des temps coloniaux visaient à inférioriser les colonisés. C'est pourquoi les militants d'aujourd'hui les ont repris pour se les réapproprier fièrement. Ainsi, comme ce fut le cas du « manifeste des *Indigènes* » (janvier 2005), le terme de *nègre* a été repris à plusieurs reprises. Il a été magnifié sur le plan culturel sous le nom de *négritude* par le poète Léopold Sedar Senghor dès les années 1930. Devenu président du Sénégal, Senghor a conçu en 1966 un grandiose *Festival des Arts nègres*, auquel « radio-trottoir » de Dakar avait donné le surnom de « Festival du sal' Neg » : humour de dérision qui ridiculisait de façon douce amère le temps de la soumission.

En France, le mot « nègre » étant trop fortement connoté, le mot « politiquement correct » au sortir de la période coloniale est redevenu « noir ». Dès lors, on a parlé officiellement d'Afrique *noire*, dénomination toujours utilisée par les médias. Néanmoins, cette dénomination, opposée à l'« Afrique du Nord », est un héritage de la colonisation française⁹. La distinction Afrique/Maghreb n'est pas satisfaisante à plus d'un titre, ne serait-ce que parce qu'elle élimine le concept moderne de nationalité au profit d'un non-dit de couleur, d'un racialisme inconscient, qui répartit implicitement (et de façon inexacte) les habitants entre Arabo-berbères (blancs) et Africains (noirs). C'est pourquoi les chercheurs préfèrent le

⁷ Stephen Jay Gould, *Le sourire du flamant rose. Réflexions sur l'histoire naturelle*, Paris, Seuil, 1988, p. 318.

⁸ Mahmood Mamdani : *Citizen and subject* (Paris, Karthala 1996), et Jean-Pierre Dozon, *Frères et sujets* (Paris, Karthala 2003).

⁹ Odile Goerg, « L'Afrique vue de France : un continent éclaté, une construction dédoublée », *Les espaces de l'historien* (Cl. Waquet et al. eds), Presses Universitaires de Strasbourg, 2000, p. 65-89.

terme d'Afrique subsaharienne, qui n'est d'ailleurs pas nécessairement noire, aussi bien au Sahara méridional qu'en Afrique du Sud.

Le même problème de désignation se pose pour les noirs de France. La « condition noire », terme proposé par Pap Ndiaye (2008), pose question à la minorité discriminée des Français de couleur dans l'hexagone, et plus encore dans les DOM (Départements d'Outre-mer). Insister sur la qualité de « noir » peut être un signe de préjugé négatif de la part d'un « blanc », tandis que des Africains de France peuvent, mais pas nécessairement, exprimer par là une affirmation identitaire. Néanmoins, la ressemblance est apparence : leur couleur saute aux yeux des blancs, mais ni la culture, ni l'histoire ne sont nécessairement communes (notamment entre Africains et Antillais). On n'a pas plus à qualifier l'Afrique de *noire* que l'Europe de *blanche*. C'est une illusion construite par le regard des blancs.

Il s'agit, dans le cas français, d'une « condition ¹⁰ » : l'histoire française d'une *situation sociale* qui n'est celle ni d'une classe, ni d'un État, ni d'une caste ou d'une communauté, mais celle d'une *minorité* fréquemment discriminée. Comment la définir, cette minorité, sinon comme un groupe de personnes « ayant en partage, *nolens volens*, l'expérience sociale d'être généralement considérées comme noires » ? (p. 24).

En définitive, le facteur commun est le risque de discrimination raciale. Le fait démontré par la génétique que les races, biologiquement, n'existent pas, n'a pas supprimé le *racisme* ; le bannissement officiel de la catégorie « race » n'empêche pas le mot de jouer son rôle comme représentation sociale : parler de « discrimination *raciale* » signifie que le concept continue d'exister dans les imaginaires. Or parler des noirs est se référer à une catégorie imaginée, celle de personnes dont l'*apparence*, et non point l'*essence* serait d'être noires. Et pourtant la question des *identités noires* existe. Cette complexité rend compte de la difficulté d'aborder la question raciale.

Catherine Coquery-Vidrovitch

2014

Édition électronique du MOOC "Connaître l'esclavage", Cycles d'approfondissement
(Espace MCTM, session 1, septembre-décembre 2015, © Éditions numériques de l'ITM, 2015).

¹⁰ Pap Ndiaye. *La condition noire. Essai sur une minorité française*. Paris, Calmann-Lévy, 2008.